
Extraits des délibérations de la commune de Compiègne relatifs à la fête célébrée le 30 frimaire pour la dédicace du temple de la Liberté et de la Raison, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations de la commune de Compiègne relatifs à la fête célébrée le 30 frimaire pour la dédicace du temple de la Liberté et de la Raison, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 243-244;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35933_t2_0243_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

désirs que la liberté et l'égalité. Ce récit rappelle au peuple attendri la perte qu'il a faite. Suivirent plusieurs hymnes patriotiques entremêlés de morceaux de musique et mêlés par la lecture de quelques décrets et arrêtés relatifs aux jours de repos consacrés par la loi. Enfin, le citoyen Milon, commandant au bataillon de Chaumont, prononce un discours énergique dans lequel il démontre jusqu'à l'évidence les avantages de la liberté et de la philosophie sur les prestiges enfantés par l'esclavage, le fanatisme et la superstition. Ce discours a été vivement applaudi. Pendant la cérémonie les canonniers ont fait entendre plusieurs salves d'artillerie. La fête a été terminée par l'air chéri : *Ça ira*, exécuté par l'orchestre, le cortège retourne dans le même ordre qu'il étoit venu, chacun rentre dans ses foyers méditant en silence la fermeté et l'héroïsme de Pelletier et de Marat, honorables victimes de leur amour de la liberté. »

LEFEBVRE (*ex. vice-présid.*), VICAIRE (*secrét.*),
FOUCHÉ (*secrét.*), LANGEOIR (*secrét.*),
MOUSSELIER (*secrét.*).

3

La municipalité de Pontcroix (1) félicite la Convention sur ses heureux travaux, l'invite à rester à son poste, et lui envoie l'état des dons faits pour les défenseurs de la patrie, et les noms des citoyens qui les ont faits (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

4

Le maire de la commune de Compiègne adresse le procès-verbal de la fête qui a été célébrée le décadi 30 frimaire, pour la dédicace du temple de la liberté et de la raison (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Compiègne, 7 niv. II. A la Conv.] (6)

« Citoyens,

Le Conseil général de la Commune de Compiègne me donne l'agréable mission de te faire passer pour la Convention nationale la description de la fête que nous avons célébrée, décadi dernier pour la dédicace du temple de la liberté et de la Raison. Ce récit quoique simple, intéressera des cœurs amis de la liberté, parce qu'il exprime l'attachement inviolable que nous lui avons voué. S. et F. »

LULLIER (*maire*).

[Extraits des délibérations, 30 frim. II] (7)

Le 30 frimaire, dix heures du matin, le Conseil général de la commune de Compiègne, auquel s'étoit réunie la Société populaire, est partie de la Maison Commune, accompagné d'un détachement de dragons et d'un autre de l'armée révolutionnaire, et du second bataillon en entier de

(1) Pont-Croix (Finistère).

(2) P.V., XXIX, 181.

(3) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 181. Mention dans M.U., XXXV, 378; C. Eg., p. 98; Ann. patr., p. 1693; J. Matin, n^o 525.

(5) Bⁱⁿ, 23 niv.

(6) (7) C 288, pl. 886, p. 34, 35.

la garde nationale compiégnaise, heureusement assemblés ce jour, pour la réception de son commandant précédé des musiciens de tous les corps militaires et s'est rendu à la ci-devant église de St Jacques ou un peuple immense, attendoit l'ouverture des portes pour participer à la cérémonie qui va être décrite.

Les portes ouvertes, le conseil général de la Commune prit séance, en face d'un autel très simple, surmonté d'un baldaquin, et d'un faisceau de piques et sur lequel se trouvoit un flambeau allumé. Au dessus, étoient écrits sur un carton, *Temple de la raison*.

Le maire est monté à la tribune : il a débité un discours analogue à la circonstance, et qui a été terminé par une dédicace solennelle de la basilique de la raison. Toute l'assemblée a pris part à la cérémonie et a annoncé par ses applaudissements que la généralité de la commune, embrassoit cette douce religion. Le maire en descendant de la tribune, a annoncé que le nouveau catéchisme des Français étant la déclaration des droits de l'homme, et leur évangile, la Constitution; que novices encore dans cette religion, on alloit commencer par le catéchisme, et que le président de la Société populaire se chargerait de cette lecture, ce qu'il a fait à l'instant, en remplaçant le maire dans la tribune.

Cette lecture finie et applaudie avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle avoit été précédée d'un discours très patriotique, et roulant particulièrement sur les services inappréciables que la philosophie avoit rendus à l'humanité, un membre de la même société a paru à la tribune après le président; et après un discours aussi intéressant, a fait la lecture des pertes que la commune de Compiègne avoit essayées pendant la décade précédente dans l'un et l'autre sexe.

Entre les personnes décédées, une seule a mérité l'éloge funèbre, la citoyenne Jourdain, perruquière de son état. Cet éloge prononcé avec une simplicité qui en augmentoit l'intérêt, a été universellement applaudi.

Un épisode touchant a terminé la scène : le jeune fils de la défunte, digne de sa mère, par ses vertus naissantes, a sauté au cou de l'orateur descendant de la tribune et a baigné son visage de larmes. L'orateur attendri lui-même est remonté à la tribune, accompagné de l'intéressant orphelin et lui a fait jurer de marcher sur les traces de son infortunée et vertueuse mère. Ce serment a été accompagné de celui de servir la patrie et du cri : Vive la République répété par tous les assistants.

L'assemblée inquiète jusque là du sort de cet enfant, a été soulagée en apprenant que le citoyen de Crouÿ aîné s'en étoit chargé et cet acte de bienfaisance a confirmé dans les spectateurs l'estime qu'ils avoient pour de Crouÿ.

Les différents discours ont été entremêlés d'hymnes patriotiques, parmi lesquels celle de Chénier et la Marseillaise ont produit leur effet ordinaire... l'enthousiasme du courage et de la vertu.

Le maire a terminé la séance par le serment qu'il a prononcé, au nom de la commune d'être éternellement fidèle à la raison.

Les braves militaires et musiciens ont reconduit le Conseil général en la maison commune où les membres de la Société populaire ont bien voulu l'accompagner et cette sainte cérémonie

s'est terminée par des embrassements fraternels et par la promesse de la renouveler à chaque décade.»

P.c.c., LULLIER (*maire*), THIBAUX (*secrét. adj'*).

5

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 16 nivôse.

La Convention adopte la rédaction (1).

6

Un autre lit le procès-verbal du 20 nivôse. Adopté sans réclamation (2).

7

La commune de Paris adresse l'état des prisonniers, le nombre des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention s'élève à 5052 (3).

Insertion au bulletin (4).

[Commune de Paris, 23 niv. II, Etat au 21 niv.] (5)

NOMS DES PRISONS	NB. DE DÉTENUS
Conciergerie	557
Grande-Force	612
Petite-Force	264
Sainte-Pélagie	223
Madelonnettes	247
Abbaye	138
Bicêtre	791
A la Salpêtrière	345
Chambres d'arrêt, à la Mairie	121
Luxembourg	463
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	404
Irlandois, rue du Cheval vert	29
Les Picpus, fauxbourg S. Antoine	133
Réfectoire de l'abbaye	61
Les Angloises, rue Saint-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	83
Les Carmes, rue de Vaugirard	166
Les Angloises, fauxbourg S.-Antoine ...	36
Ecossais, rue des fossés Saint-Victor	79
Maison des fermes	27
Maison Mahay, rue de l'observatoire ...	59
Belhomme, rue Charonne, n° 70	47
Bénédictins anglais, rue de l'observatoire	47

Total général 5 052

Certifié conforme : HEUSSÉE, SOULÈS, GODARD, CORDAS.

8

Des députés de la commune de Tricot (6), département de l'Oise, déposent sur l'autel de la patrie 214 chemises, une aune d'étoffe blanche, et une paire de souliers pour les défenseurs de la République (7).

- (1) P.V., XXIX, 182.
- (2) P.V., XXIX, 182.
- (3) P.V., XXIX, 182. Mention dans C. Eg., p. 97.
- (4) Bⁱⁿ, 23 niv.
- (5) C. 288, pl. 886, p. 36.
- (6) Distr. de Breteuil.
- (7) P.V., XXIX, 182. Mention dans J. Sablier, n° 1073.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Reçu du Comité des Marchés, 18 niv. II] (2)

Il a été présenté à la Convention et apporté audit Comité par les citoyens Mareux frères députés de la commune de Tricot, district de Breteuil, département de l'Oise pour les défenseurs de la République 214 chemises tant bonnes que mauvaises, une aune d'étoffe blanche et une paire de souliers neufs.

CONIEUR (*commis du comité*).

9

La société républicaine de Montrichard (3) annonce que la commune, jalouse de payer sa dette envers la République, a déposé au chef-lieu du district l'argenterie et les cloches de ses églises; que les citoyennes assistent journellement aux séances de la société, et s'occupent à faire des chemises pour les défenseurs de la patrie; que les enfans des deux sexes préparent de la charpie pour nos frères blessés.

Elle annonce aussi qu'une somme de 1500 liv., existant dans sa caisse, est destinée à l'armement et équipement d'un cavalier, et invite la Convention à rester à son poste (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

10

Les sans-culottes d'Aubin-d'Arquenay (6), district de Caen, département du Calvados, remercient la Convention des mesures terribles, mais nécessaires, qu'elle a prises pour établir et consolider la République, et l'invitent à rester à son poste (7).

Tyrannie, fédéralisme, chicane, féodalité..., la Montagne a écrasé l'hydre des abus; mais le fanatisme respire encore, et il n'est point de liberté sans la raison. Législateur, organisez promptement l'instruction publique, et que le glaive de la loi atteigne les complices réfléchis des prêtres rebelles, ainsi que les autres ennemis de notre liberté. Representans, nos frères d'armes veillent aux frontières, les sociétés populaires surveillent l'intérieur; vous, restez à votre poste, et de-là frappez les traîtres (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

11

Le conseil général de la commune de Reims annonce qu'à la nouvelle de la prise de Toulon, les cris d'allégresse, vive la République! vive la Convention nationale! vive la Montagne! se

- (1) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).
- (2) C. 288, pl. 875, p. 8.
- (3) Indre-et-Loire.
- (4) P.V., XXIX, 182. Mention dans J. Sablier, n° 1073, J. Matin, n° 525; J. Fr., n° 476.
- (5) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).
- (6) Ci-dev^t St-Aubin-d'Arquenay.
- (7) P.V., XXIX, 182.
- (8) Bⁱⁿ, 23 niv. (Texte plus bref que celui ci-dessus).
- (9) Bⁱⁿ, 2 pluv. (suppl^t).